



Compte rendu de Réunion du Conseil Municipal de ROYERES du 16 juin 2023

Nombre de conseillers :	L'an deux mil vingt-trois le 16 juin, le Conseil Municipal de ROYERES,
En exercice : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présents : 11	présidence de Monsieur Franck LETOUX, maire.
Votants : 12	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 juin 2023

PRESENTS : LETOUX Franck, COQUET Guillaume, AUBIGNAT Samuel, MORLON Clément, GUY Fabienne, GEORGES Cédric, MOREAU Sébastien, LAMARGOT Philippe, ROUILLON Lydia, LAVERGNE Léo, DUNAUD-PAUGNAT Marie-Christine

ABSENTS : SOMDECOSTE-AURAND Marie (procuration à Franck LETOUX), MARQUET Dominique, FOUCHER Yoann, PEROUX Solène

Madame GUY Fabienne, est élue secrétaire

PV approuvé à l'unanimité

I – FINANCES :

DECISION 2023-15 : DON POUR LA PRESERVATION DES RUINES DU VILLAGE MARTYR D'Oradour-sur-Glane :

Vu le pacte d'amitié signé par la commune de ROYERES dans le cadre des villes amies de la Brosse le 2 octobre 2021, dont fait partie la commune d'Oradour sur Glane (Haute-Vienne)

Vu le décès d'André Désourteaux, en date du mercredi 26 avril à Limoges, à l'âge de 97 ans.

Considérant qu'il convient de respecter les dernières volontés d'André Désourteaux qui ne souhaitait ni fleurs, ni couronne lors de sa sépulture mais des dons pour la préservation des ruines du village martyr d'Oradour-sur-Glane.

M le Maire propose à l'Assemblée de voter une délibération de principe pour le versement d'un don de 200 euros dès l'ouverture dans les prochaines semaines par la Fondation du Patrimoine d'une opération d'appel aux dons dans le cadre de la préservation des ruines du village martyr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le versement d'un don à hauteur de 200 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits dans le BP 2023.

DECISION 2023-18 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier concernant des demandes de participation aux frais de séjour en colonie de vacances pour des enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

D'accorder 8 € par jour et par enfant sous réserve que :

L'enfant soit domicilié sur la commune de Royères;

La colonie soit agréée par le Département ;

Le séjour ne dépasse pas 21 jours par an ;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6713 du budget primitif.

II- AFFAIRES COURANTES :**DECISION 2023-16 : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE ROYERES, LA SCI Carrière de Royères et Mme CHILLOU Julie**

La commune de Royères a souhaité, dans un objectif d'amélioration de la sécurité, déplacer la voie communale n° 27 desservant les villages de Combas/Puy la Clède.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la délibération 2021-11 du 25 février 2021 a validé le principe de création d'une nouvelle voie, et le transfert de la voie actuelle à la SCI Carrière de Royères.

Cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique du 30 septembre 2021 au 14 octobre 2021.

VU l'enquête publique de déclassement du domaine public communal de la voie communale n° 27 organisée du 30 septembre 2021 au 14 octobre 2021

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport et les conclusions motivées en date du 10 novembre 2021.

Considérant que pour finaliser la transaction, un acte notarié est nécessaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver l'échange des parcelles entre la commune de Royères, la SCI Carrière de Royères et Mme CHILLOU Julie, conformément au plan annexé à la présente délibération établi le 31/03/2023 par BRISSET VEYRIER MESURES Géomètre Expert.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié, à intervenir à l'étude SCP Charles François Sandra Yvernault notaires au 32 avenue Winston Churchill 87220 FEYTIAT.

Dit que les frais notariés seront à la charge de la SCI Carrière de Royères.

Dit que ces échanges se feront à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE cette cession aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir

DECISION 2023-17 : ECHANGES DE PARCELLES AVEC LE GFR de la ROCHE et la COMMUNE de ROYERES POUR DEPLACER LE CHEMIN RURAL.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le GFR de la ROCHE a sollicité la municipalité pour qu'elle trouve une solution pour contourner le village de Malaud afin que les engins agricoles ne traversent plus celui-ci.

Pour rappel, la traversée du village se fait sur un fond privé appartenant au GRF de la Roche.

Il vous est proposé de dévier le chemin rural existant au travers des parcelles appartenant au GFR de la Roche afin de contourner le village de Malaud.

De procéder à un échange avec le GFR en rétrocédant à celui-ci les délaissés du chemin rural de part et d'autre du village de Malaud.

Il est proposé au Conseil Municipal :

*D'approuver le déplacement du chemin rural de Malaud pour contourner le village ;

*D'approuver l'échange des parcelles entre la commune de Royères et le GFR de la ROCHE, conformément au plan annexé à la présente délibération établi par la SARL LEHMANN Géomètre Expert

*D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir à l'étude SCP Charles François Sandra Yvernault notaires au 32 avenue Winston Churchill 87220 FEYTIAT ;

*DIT que les frais notariés soient à la charge de la commune de Royères ;

*DIT que ces échanges se feront à titre gratuit ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE ces échanges aux conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Informations de Monsieur le Maire :

* arrêté étiage = vigilance et économie de l'eau.

* Désignation du référent SYDED : Monsieur Yoann FOUCHER.

* des devis seront réalisés par LEHMANN : un à FONTAMAUD pour la boucle de retournement et l'autre au Bost pour le contournement.

* Abside : explication du projet « construction des vestiaires et locaux annexes » par le plan de masse. Il sera exposé prochainement au Président du club de foot de ROYERES.

* Subvention Comité de Jumelage : elle sera reversée à l'Italie suite aux inondations. Nouvelle AG le 15/09/2023 à 18h30.

* Commémoration du 18 juin ce dimanche rassemblement à 11h00.

Informations de Sébastien MOREAU :

*Distribution de la gazette fin juin début juillet.

Informations de Philippe LAMARGOT :

*chorales à la salle polyvalente organisée par Echange Culturel samedi 17 juin à 17h00

Informations de Clément MORLON :

*l'essaïm d'abeilles sera mis en place soit en juillet 2023 soit au printemps 2024. Une convention sera a passer avec le propriétaire de l'essaïm.

Clôture de la séance à 19h20.

LETOUX Franck	MOREAU Sébastien	MARQUET Dominique	LAMARGOT Philippe
FOUCHER Yoann	PEROUX Solène	COQUET Guillaume	AUBIGNAT Samuel
MORLON Clément	GUY Fabienne	GEORGES Cédric	ROUILLON Lydia
LAVERGNE Léo	DUNAUD Marie-Christine	SOMDECOSTE Marie	

